

# REPRISE 6E/5E - PROTOCOLE SANITAIRE

École alsacienne - 3 juin 2020 / mäj 9 juin 2020

# Objectif pédagogique

- 
- permettre à nos élèves les plus jeunes de retrouver de meilleures conditions de socialisation, d'écoute et d'échange (voir [Eduscol - Réouverture des écoles et des établissements : comment accompagner au mieux les élèves ?](#) )
  - mieux les accompagner, en cette fin d'année, dans leurs apprentissages scolaires (pour certains élèves, moins bien encadrés ou moins autonomes, le travail à distance a pu être particulièrement difficile). Voir [MEN - Objectifs de fin de 6e](#) et [MEN - Objectifs de fin de 5e](#)

# Grands principes du protocole

- Le maintien de la distanciation physique ;
- L'application des gestes barrière ;
- La limitation du brassage des élèves ;
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et des matériels ;
- La formation, l'information et la communication.

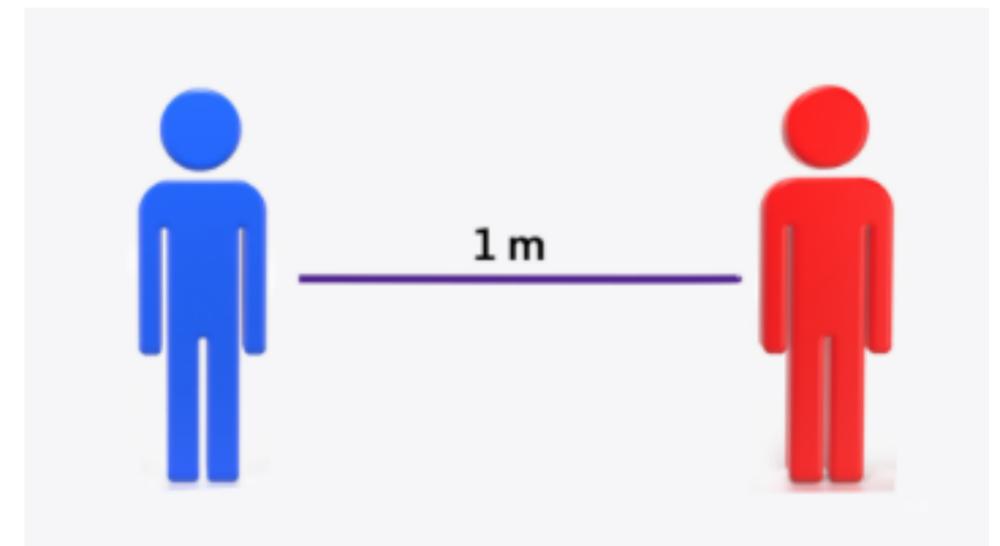
Réf :

- [Protocole sanitaire - Présentation des guides relatifs à la réouverture et au fonctionnement des écoles et des établissements scolaires \(format .pptx\)](#)
- [Covid19 - Protocole sanitaire pour la réouverture des collèges et lycées](#)



# 1. Maintien de la distanciation physique

- Éviter:
  - les contacts directs ;
  - une contamination respiratoire ou par « gouttelettes »,
- Principe à décliner dans tous les contextes et dans tous les espaces
- Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter à l'école.



# CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver  
très régulièrement  
les mains**



**Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir  
à usage unique  
et le jeter**



**Saluer sans se serrer  
la main, éviter  
les embrassades**

## 2. Gestes barrière

En permanence, partout et par tout le monde (moyen de prévention le plus efficace).

Ils doivent faire l'objet d'une sensibilisation et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève.

# Se laver les mains

Au moins 30s à l'eau et au savon liquide ou par une solution hydroalcoolique (sous la surveillance étroite d'un adulte à l'école) ;

Séchage avec papier jetable ou air libre ;

Lavage le plus fréquemment possible (arrivée et sortie, avant et après la récréation, avant et après les repas)

## HYGIÈNE DES MAINS SIMPLE ET EFFICACE

- 
- **Mouillez**-vous les mains avec de l'**eau**
  - **Versez** du **savon** dans le creux de votre main
  - **Frottez**-vous les mains de 15 à 20 secondes : les **doigts**, les **paumes**, le **dessus des mains** et les **poignets**
  - **Entrelacez** vos mains pour nettoyer la zone **entre les doigts**
  - **Nettoyez** également les **ongles**
  - **Rincez**-vous les mains **sous l'eau**
  - **Séchez**-vous les mains si possible avec un **essuie-main** à usage unique
  - **Fermez** le robinet avec l'**essuie-main** puis jetez-le dans une poubelle

*Si vous n'avez pas d'eau ni de savon, utilisez une solution hydroalcoolique pour adopter les mêmes gestes (étapes 2, 3, 4 et 5).  
Veillez à vous frotter les mains jusqu'à ce qu'elles soient bien sèches.*

**Les gestes de chacun font la santé de tous**

# Port du masque

Port **obligatoire** du masque « grand public » **pour les collégiens/ lycéens dans les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti** (circulation, récréation, etc.).

Port **obligatoire** du masque « grand public » **pour tout le personnel en présence des élèves et dans les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti** (circulation, récréation, etc.).

[ajout du 9 juin 2020] Le port du masque n'est plus obligatoire pour les professeurs « lorsqu'ils font cours et sont à une distance d'au moins un mètre des élèves » ( [Décret n° 2020-663 du 31 mai 2020](#) ). Dans toutes les autres situations, en présence d'élèves, le port du masque reste obligatoire pour les professeurs.

**Avec nos masques, nous nous protégeons, nous vous protégeons.**



Se laver les mains avant de mettre son masque et après l'avoir retiré 

Mettre et enlever le masque en le prenant par les lanières 

Couvrir le nez et la bouche 

Une fois posé, ne plus le toucher ! 

Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter ou, s'il est en tissu, le laver à 60°C pendant 30 min  

**Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières.**

**#Jamaissansmonmasque** **#les5e5** 

## PORTER UN MASQUE, POUR MIEUX NOUS PROTÉGER



Se laver les mains **avant** de mettre son masque et **après** l'avoir retiré



Mettre et enlever le masque en le prenant par les lanières



Couvrir le nez et la bouche



Une fois posé, ne plus le toucher



Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter **ou** s'il est en tissu, le laver à 60° pendant 30 min

**Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières**



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



**0 800 130 000**  
(appel gratuit)

# Ventilation des locaux



**De manière systématique**, à minima 10 minutes avant l'arrivée des élèves

Les professeurs veillent à maintenir les portes et les fenêtres de leur salle ouvertes, à chaque fois que possible.

*A minima*, ils veillent à l'aération en fin de cours.

# 3. Limiter le brassage des élèves



- Limitation des croisements entre les classes et niveaux.
- Stabilité des classes et des groupes d'élèves.
- Organisation des journées et des activités scolaire adaptée.
- Une attention particulière est portée sur :
  - L'arrivée et le départ de l'école ;
  - Les interours et circulation hors temps de classe dans les bâtiments ;
  - Les récréations
  - La demi-pension

**Nous limitons le brassage des élèves par :**

- **classe : chaque classe restera toujours dans la même salle**
- **Niveau :**
  - **Les 6e et les 5e ne rentrent pas à la même heure**
  - **Les 6e et les 5e disposent de cours de récréation distinctes**

# 4. Le nettoyage et la désinfection



## Essentiel dans la lutte contre la propagation du virus.

- Traitement des locaux avant la réouverture :
  - Lieux non fréquentés dans les 5 derniers jours => nettoyage habituel ;
  - Lieux fréquentés dans les 5 derniers jours => nettoyage approfondi avec désinfection.
  
- Traitement des locaux après la réouverture :
  - Nettoyage approfondi au moins une fois par jour (y compris désinfection) ;
  - Désinfection plusieurs fois par jour des zones fréquemment touchées.

**Tous les locaux sont nettoyés désinfectés plusieurs fois par jour.**

# 5. La formation, l'information et la communication



Un plan de communication adapté à chacune des cibles :

- Les personnels ;
- Les parents ;
- Les élèves ;
- Les élèves en situation de handicap.

# Accueil des élèves

## Organiser les arrivées et canaliser le flux de personnes :

- Proscrire l'accès aux bâtiments à toute personne extérieure (parents, autres accompagnants,...) ;
- Privilégier une arrivée échelonnée (si l'offre de transport scolaire le permet) ;
- Assurer un accès direct en classe (après lavage des mains).

## Maintenir la distanciation physique dans la file d'entrée :

- Identifier les flux d'entrée et de sortie en les dissociant ou à défaut, en définissant un sens prioritaire de passage ;
- Matérialiser la distanciation par tous moyens possibles (panneaux, marquage au sol, rubalise, barrières,...) ;
- Assurer une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages, couleurs rouge/vert,...).



# Aménagement des salles de classe

## Aménager la salle de classe de manière à respecter la distanciation physique :

- Respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et le bureau du ou des professeurs ;
- Éviter les configurations de table « face à face » ;
- Limiter les déplacements dans la classe.

## Veiller à limiter les croisements à l'intérieur de la classe

- Par exemple, par la mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur de la classe qui peut être matérialisé au sol.

## Veiller à limiter le brassage des élèves.

- Pour les établissements secondaires, le format « 1 classe = 1 salle » est à privilégier.

**Assurer l'aération** des salles de classes avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes.



# Aménagement des salles de classe

- Lingettes désinfectantes dans chaque salle
- Gel hydroalcoolique dans chaque salle
- Port du masque pour les professeurs



# Circulation des élèves et des adultes

## Définir un sens de circulation

- Privilégier le sens unique de circulation.
- Limiter les croisements.
- Prévoir dans les couloirs une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages, couleurs rouge/vert,...).

## Assurer la distanciation physique et fluidifier les flux

- Maintenir les portes intérieures en position ouvertes pour éviter les points de contact (lorsque cela est possible).
- Organiser les horaires de pause pour éviter les croisements.

## Limiter le brassage

- Pour les établissements secondaires, limiter les changements de classe par les élèves.
- Le format « 1 classe = 1 salle » est le principe. Privilégier le déplacement des personnels enseignants et non enseignants.

ENTREE DU BATIMENT 2  
Niveau : 2<sup>nd</sup> étage / salle 224



ENTREE DU BATIMENT 3  
Niveau : 1<sup>er</sup> étage / salle 311



ENTREE DU BATIMENT 3  
Niveau : 2<sup>nd</sup> étage / salle 321



# Circulation des élèves et des adultes

**Le professeur veille à désigner un chef de file et un serre-file.**

**La circulation vers les salles de classe se fait ainsi :**

- Bâtiment 1 :
  - montée vers le premier étage du bâtiment 1 par l'escalier principal (côté rue Notre-Dame-des-Champs)
  - descente vers la cour du foyer par l'escalier secondaire
  - circulation dans le couloir du premier étage du bâtiment 1 dans ce sens
- Bâtiment 2/3 :
  - salles 311, 321, 323 : accès par l'escalier principal du bâtiment 3 (montée et descente, en évitant tout croisement de flux)
  - salles 312, 322, 224 : accès par l'escalier principal du bâtiment 2 (montée et descente, en évitant tout croisement de flux)

ENTREE DU BATIMENT 2  
Niveau : 2<sup>nd</sup> étage / salle 224



ENTREE DU BATIMENT 3  
Niveau : 1<sup>er</sup> étage / salle 311



ENTREE DU BATIMENT 3  
Niveau : 2<sup>nd</sup> étage / salle 321



# Récréations



**Port du masque obligatoire.**

**Chaque niveau de classe occupera une cour de récréation spécifique :**

- 6e : cour des 6e/5e
- 5e : cour du foyer

Proscrire les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent être désinfectées fréquemment.

Se laver les mains en début et fin de récréation

# Activités sportives

- 
- Limiter la pratique à des activités de basse intensité si distanciation non possible. La distanciation à respecter est de 5m pour la marche rapide et de 10m pour la course à pied
  - Proscrire les jeux de ballons, les sport de contacts et les sports collectifs
  - Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous ou assurer une désinfection régulière adaptée.

Les cours ont lieu dans la cour de récréation ou dans la salle de classe.

Les élèves arrivent à l'École en tenue.

# Gestion d'un cas suspect



**Symptômes évocateurs : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre).**

- La personne est immédiatement isolée avec un masque à l'infirmierie ou dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Les gestes barrière sont impérativement respectés.
- La personne consulte son médecin traitant qui décidera de l'opportunité et les éventuelles modalités de dépistage.
- Les locaux occupés par la personne font l'objet d'un nettoyage approfondi.
- Poursuite stricte des gestes barrière.
- La personne ne pourra revenir à l'école ou dans l'établissement qu'après un avis médical.

# Gestion d'un cas positif

- 
- Les services académiques sont immédiatement informés et se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement.
  - Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts ainsi que les modalités d'éviction sont définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaine, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
  - Les locaux occupés et objets potentiellement touchés par la personne dans les 48h qui précèdent son isolement font l'objet d'un nettoyage approfondi minutieux.
  - Les personnels et les parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec la personne malade sont informés.